



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....15

Présents..... 15

Votants..... 15

Procurations..... 0

Date de la convocation : 21 03 23

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 25 mars à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

**PRÉSENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGEERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 1  
DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 2  
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2023**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 3 février 2023.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 3  
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal de la commune retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 4  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe de l'eau retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 5  
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe de l'assainissement retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 6  
BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe de la station-service retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 7  
BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe de la microcentrale retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 8  
BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES  
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe du village vacances retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 9  
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

Mme Aurélie MASSON, adjointe au maire, a été désignée pour présenter le compte administratif et pour présider la séance lors de son adoption.

Section de fonctionnement :

Le résultat comptable est positif de 190 741.14 €, auquel il faut rajouter un excédent reporté de 304 168.24 €, soit un résultat à affecter de 494 909.38 €.

Section d'investissement :

Le résultat comptable est déficitaire de 85 020.95 €, compensé par un report d'excédent de 185 216.36 €, soit un résultat à affecter de 100 195.41 €.

*Délibération approuvée à 14 voix pour (le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 10  
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE  
AFFECTATION DES RESULTAT S**

Le conseil municipal décide :

- d'affecter en réserves au 1068 en recettes d'investissement la somme de 400 000 €
- d'affecter le complément des résultats de fonctionnement positifs en recettes de fonctionnement au compte 002 soit 94 909,38 €
- de reporter le résultat d'investissement positif en recettes d'investissement au compte 001 du budget 2023 soit 100 195,41 €

*Délibération approuvée à 14 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 11  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

Mme Aurélie MASSON, adjointe au maire, a été désignée pour présenter le compte administratif et pour présider la séance lors de son adoption.

Section de fonctionnement :

Le résultat comptable est positif de 18 856,12 €.

Section d'investissement :

Le résultat comptable est déficitaire de 15 623,54 €, auquel il faut rajouter un déficit reporté de 4 207,86 €, soit un résultat déficitaire à affecter de 19 831,40 €.

*Délibération approuvée à 14 voix pour (le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 12  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU  
AFFECTATION DES RESULTAT S**

Le conseil municipal décide :

- d'affecter en réserves au 1068 en recettes d'investissement la somme de 18 856,12 € pour couvrir en partie le besoin de financement de la section d'investissement
- de reporter le déficit d'investissement en dépenses d'investissement au compte 001 du budget 2023 soit - 19 831,40 €

*Délibération approuvée à 14 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 13  
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

Mme Aurélie MASSON, adjointe au maire, a été désignée pour présenter le compte administratif et pour présider la séance lors de son adoption.

Section de fonctionnement :

Le résultat comptable est positif de 28 912,46 €, auquel il faut rajouter un excédent reporté de 32 786,98 €, soit un résultat positif à affecter de 61 699,44 €.

Section d'investissement :

Le résultat comptable est déficitaire de 59 933,06 €, compensé par un report d'excédent de 92 753,76 €, soit un résultat positif à affecter de 32 820,70 €.

*Délibération approuvée à 14 voix pour (le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**SÉANCE N° 3**  
**DÉLIBÉRATION N° 14**  
**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**  
**AFFECTATION DES RESULTAT S**

Le conseil municipal décide :

- d'affecter les résultats de fonctionnement positifs en recettes de fonctionnement au 002 soit 61.699.44 €.
- de reporter les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 32 820.70 €

*Délibération approuvée à 14 voix pour*

**SÉANCE N° 3**  
**DÉLIBÉRATION N° 15**  
**BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

Mme Aurélie MASSON, adjointe au maire, a été désignée pour présenter le compte administratif et pour présider la séance lors de son adoption.

Section de fonctionnement :

Le résultat comptable est déficitaire de 47 207.39 €, compensé par un report d'excédent de 47 096.69 €, soit un résultat déficitaire à affecter de 110 .70 €.

Section d'investissement :

Le résultat comptable est positif de 1 438.20 €, auquel il faut rajouter un excédent reporté de 2 635.20 €, soit un résultat positif à affecter de 4 073.40 €.

*Délibération approuvée à 14 voix pour (le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**SÉANCE N° 3**  
**DÉLIBÉRATION N° 16**  
**BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE**  
**AFFECTATION DES RESULTAT S**

Le conseil municipal décide :

- d'affecter les résultats de fonctionnement négatifs en dépenses de fonctionnement au 002 soit – 110.70 €.
- de reporter les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 4 073.40 €

*Délibération approuvée à 14 voix pour*

**SÉANCE N° 3**  
**DÉLIBÉRATION N° 17**  
**BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE**  
**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

Mme Aurélie MASSON, adjointe au maire, a été désignée pour présenter le compte administratif et pour présider la séance lors de son adoption.

Section de fonctionnement :

Le résultat comptable est déficitaire de 13 319.87 €, compensé par un report d'excédent de 1 123.81 €, soit un résultat négatif à affecter de 12 196.06 €.

Section d'investissement :

Le résultat comptable est positif de 7 534.26 €, auquel il faut rajouter un excédent reporté de 32 890.75 €, soit un résultat positif à affecter de 40 425.01 €.

*Délibération approuvée à 14 voix pour (le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 18  
BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE  
AFFECTATION DES RESULTAT S**

Le conseil municipal décide :

- d'affecter les résultats de fonctionnement négatifs en dépenses de fonctionnement au 001 soit – 12 196.06 €.
- d'affecter les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 40 425.01 €

*Délibération approuvée à 14 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 19  
BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

Mme Aurélie MASSON, adjointe au maire, a été désignée pour présenter le compte administratif et pour présider la séance lors de son adoption.

Section de fonctionnement :

Le résultat comptable est déficitaire de 16 526.23 €, auquel il faut rajouter un déficit reporté de 26 337.24 €, soit un résultat déficitaire à affecter de 42 863.47 €.

Section d'investissement :

Le résultat comptable est positif de 3 651.36€, auquel il faut rajouter un excédent reporté de 7 347.69 €, soit un résultat positif à affecter de 10 999.05 €.

*Délibération approuvée à 14 voix pour (le Maire quitte la salle lors du vote du CA)*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 20  
BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES  
AFFECTATION DES RESULTAT S**

Le conseil municipal décide :

- d'affecter les résultats de fonctionnement négatifs en dépenses de fonctionnement au 002 soit – 42 863.47 €.
- d'affecter les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 10 999.05 €.

*Délibération approuvée à 14 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 21  
ELECTION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE A LA COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES**

Le conseil municipal décide de nommer comme membres titulaires Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel et Monsieur QUATREFAGES Damien, et comme membres suppléants Monsieur ASSIÉ Allan, Madame MASSON Aurélie et Monsieur VIALA Daniel.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*



**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 22**

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le conseil municipal propose le nom de 24 personnes afin que le directeur départemental / régional des finances publiques puisse désigner six commissaires titulaires et six commissaires suppléants parmi la liste suivante :

M. PAILLAT Gilles, M. FRAYSSIGNES Henri, M. ANDRÉ Dominique, M. ALMÈS Frédéric, M. DUPONT Remy, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIDAL Alain, M. ANDRÉ Guy, M. ENGEL Xavier, M. CERVERA André, M. ROUVIER Georges, M. ANNENKOFF Alexandre, M. AUGLANS Gilbert, M. DÉJEAN Jean-Pierre, M. SANCHE Maurice, M. QUATREFAGES Damien, Mme ROUCHÉS née VIDAL Brigitte, M. BROUILLET Jérôme, M. VIALA Sébastien, Mme ALMÈS née DELMAS Gisèle, M. DÉJEAN Romain, M. VIALA Jean-Noël, M. ANDRÉ Benjamin, M. MARTIN Jean-Philippe.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 23**

**RECLAMATION EAU/ASSAINISSEMENT**

Suite à une consommation d'eau anormale due à une fuite d'eau sur sa machine à laver, Mme ANDRÉ Emmanuelle demande une annulation de sa facture et l'établissement d'une nouvelle facture conformément à la loi Warsmann. Le conseil municipal accepte la demande.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 24**

**DELIBERATION DE PRINCIPE  
RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**

Afin de faire face aux absences éventuelles d'agents municipaux, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 25**

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN  
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le conseil municipal décide de créer un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pendant un mois suite à la mise en disponibilité d'un agent et en attendant la mise en place d'une création de poste permanent.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 26**

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA  
NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT**

Le conseil municipal décide de créer un emploi permanent dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 31 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'agent de service scolaire.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 27**

**VILLAGE VACANCES DES FADARELLES  
TARIFS POUR LA SAISON 2023**

Le conseil municipal décide de valider les tarifs du village vacances des Fadarelles pour la saison 2023.

*Délibération approuvée à 14 voix pour et 1 abstention*

**SÉANCE N° 3  
DÉLIBÉRATION N° 28**

**COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
NOMINATION DE SES MEMBRES**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer à nouveau.

Le conseil municipal décide de nommer comme membres titulaires M. REFRÉGERS Claude, M. DAUMAS Jean-Michel, M. QUATREFAGES Damien, et comme membres suppléants M. ASSIÉ Allan, Mme MASSON Aurélie et M. VIALA Daniel.

*Délibération approuvée à 15 voix pour*

**QUESTIONS DIVERSES**

- L'association « les Kiprokos » invitent les élus à la célébration de leur 10<sup>ème</sup> anniversaire qui aura lieu le samedi 8 avril à 18h30 à la salle d'animation.
- Lecture par Monsieur le maire de la lettre de remerciement aux élus de M. Decussy pour la subvention accordée par le conseil municipal pour l'acquisition de son nouveau fauteuil roulant.
- Jean-Luc Drigout informe le conseil de la création d'un agenda en ligne sur le blog de la mairie.
- Des personnes venant de l'extérieur sont venues il y a 3 nuits remplir des bidons à la station-service municipale, 2000 litres ont été distribués en une nuit. Afin de garder du carburant pour les habitants et les services de secours, Monsieur le maire a décidé de limiter les pompes à 30 €.

---

Fin de la séance : 10h50

Le Maire  
Claude VIDAL



Le secrétaire de séance  
Jean-Luc DRIGOUT



